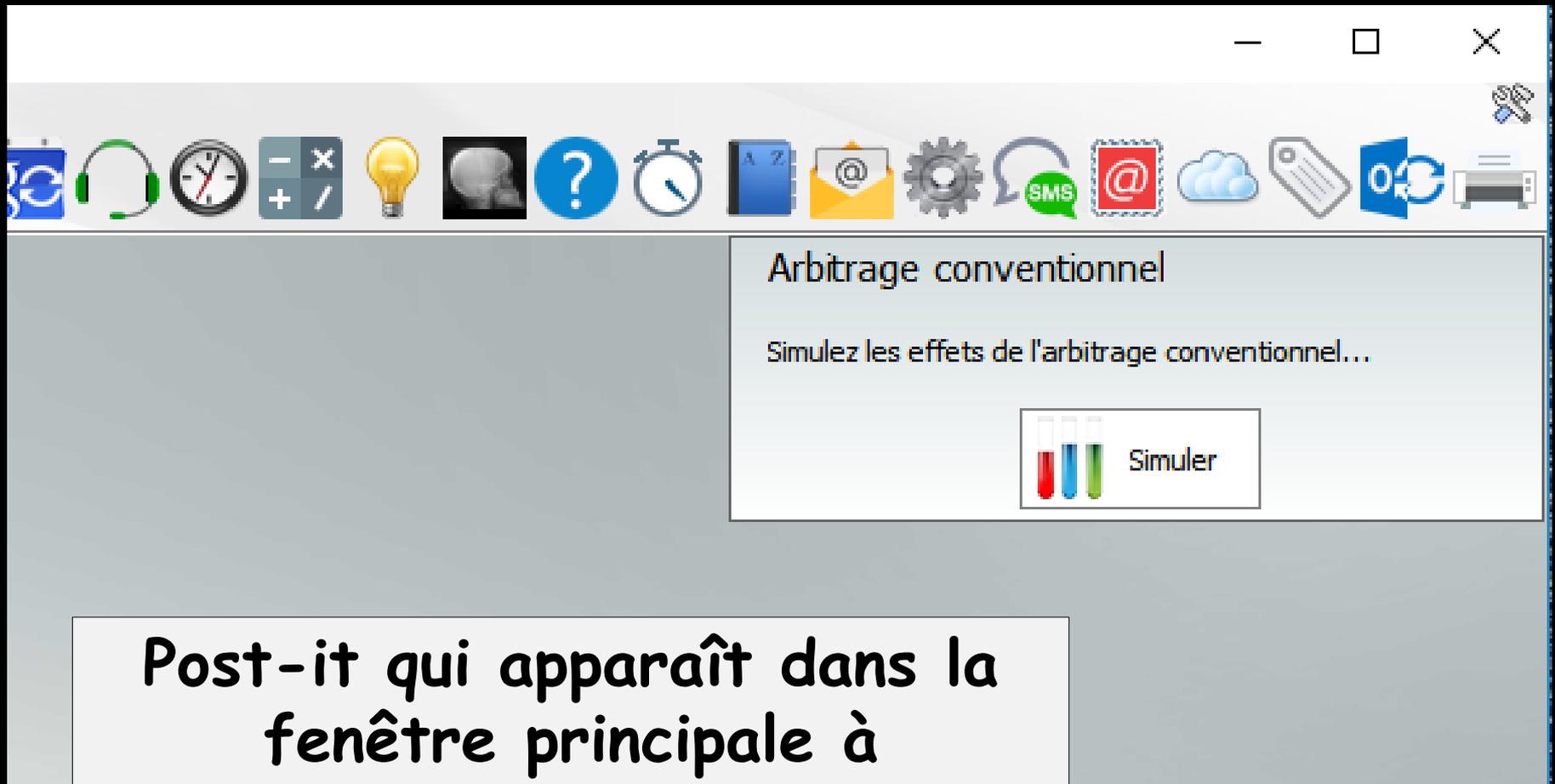
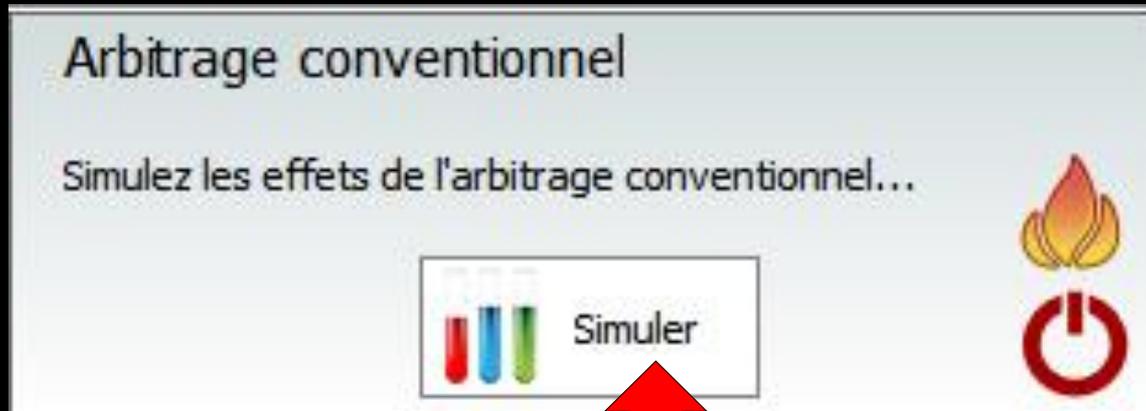


Arbitrage conventionnel

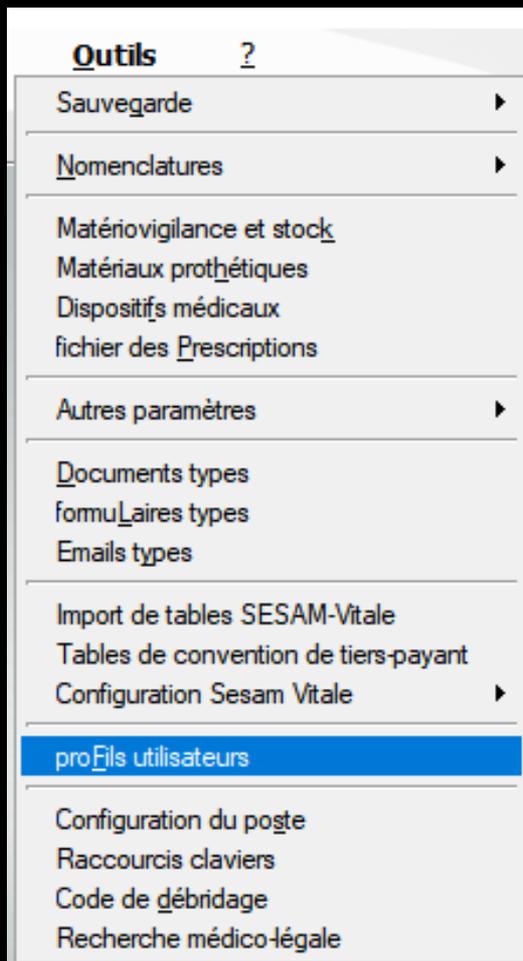


Post-it qui apparaît dans la
fenêtre principale à
l'ouverture de LOGOSw

Arbitrage conventionnel



⇒ Pour simuler l'impact du RA (règlement arbitral) qui devrait nous être imposé en 2018

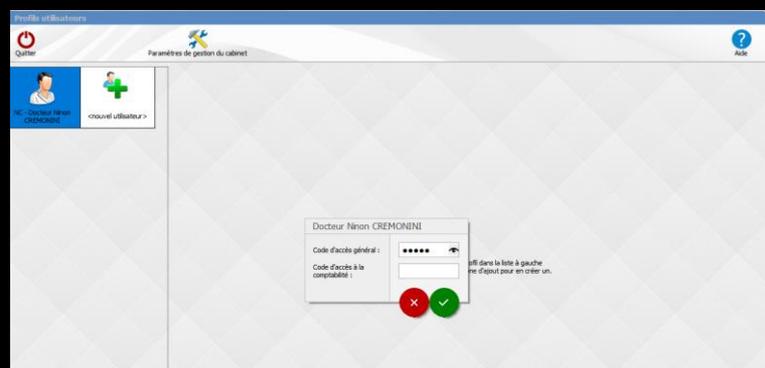


⇒ Si par erreur vous avez supprimé le post-it

⇒ Outils - Profils utilisateurs

⇒ On rentre ses codes

⇒ On valide



Après choix de l'utilisateur - Onglet Sécurité Sociale

Profil utilisateurs

Quitter Paramètres de gestion du cabinet Valider Aide

Nom de l'utilisateur: CREMONINI

Profil Interfa Sécurité sociale

NC - Docteur Ninon CREMONINI <nouvel utilisateur>

N° Adeli :
N° RPPS : 10001347698
N° FINESS du cabinet :
SIRET : 319 734 695 00012
Spécialité : 19 = Chirurgien dentiste
Situation : 1 = Conventionné (secteur 1)
Indemnités kilométriques : 01 = Indemnités kilométriques plain
Zone tarifaire : 20 - Autres départements
N° de caisse : 061 Collectivité d'outre mer
N° facturation en cours : 06401823

Mettre à jour depuis une CPS

CCAM dentaire...
Règlement arbitral...

Utilisation de la CCAM
 Utilisation des STS (recommandé)
 Praticien service médical RATP
 Protocole simplifié MFP

Feuilles de soins : Métropole
 Feuilles de soins CERFA 11104*01 ou 11105*01
 Feuilles de soins CERFA 11104*03 (CCAM)
 Impression de l'identification

Pour les actes NR : jamais de feuille
TPI ACS : Paiement coordonné par l'A

Nouvelles demandes d'entente préalable
 Demandes d'entente préalable informatiques
 Impression identification DEP
 Impression du recto des DEP
 Renouveler les DEP pour les semestres d'ODF tous les 6 mois
 Renouveler les DEP pour les semestres d'ODF tous les 12 mois

A la réception des notifications de paiement des FSE :
 intégrer les paiements en comptabilité

Vérification des droits en ligne Ciblé, lors de la F

Clic sur règlement arbitral

Le post-it est restauré dans la fenêtre principale de LOGOSw

Profils utilisateurs



Le post-it pour le règlement arbitral a été restauré.

OK

Arbitrage conventionnel

Simulez les effets de l'arbitrage conventionnel...



Arbitrage conventionnel

Simulez les effets de l'arbitrage conventionnel...





Quitter

Impact de l'arbitrage conventionnel



Informations

Cette simulation est donnée à titre d'estimation. Il ne s'agit nullement d'une prédiction certaine !

Indiquez si vous supposez le respect des objectifs nationaux de dépenses en frais dentaires...

Clause de sauvegarde	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Maîtrise globale des actes remboursés (revalorisations des soins)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	^
Maîtrise des plafonds des actes en ED	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	v

Le tableau ci-dessous donne une estimation de vos honoraires pour les actes revalorisés ou plafonnés par le règlement arbitral de la convention dentaire.

Certains honoraires (dépassements exceptionnels, urgences) ont été volontairement ignorés.

Acte	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nouveaux actes							
Bilan parodontal	Nombre						
	Tarif unitaire				35 €	35 €	35 €
	Total						
Assainissement parodontal	Nombre						
	Tarif unitaire				65 €	65 €	65 €
	Total						
Soins	€	€	€	€	€	€	€
Inlay							
Conjointes	€	€	€	€	€	€	€
Adjointes	€	€	€	€	€	€	€
Total des actes impactés	€	€	€	€	€	€	€
Impact de l'arbitrage par rapport à 2017				€	€	€	€
Autres actes non impactés	€	€	€	€	€	€	€
Honoraires totaux	€	€	€	€	€	€	€



Impact moyen annuel (2018 à 2021 par rapport à 2017) sur les honoraires :

+ 964 € /an

(soit +1.4 % d'honoraires)



Quitter

Impact de l'arbitrage conventionnel

Cette simulation est donnée à titre d'estimation. Il ne s'agit nullement d'une prédiction certaine !



Informations

Indiquez si vous supposez le respect des objectifs nationaux de dépenses en frais dentaires...

Clause de sauvegarde	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Maîtrise globale des actes remboursés (revalorisations des soins)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	↑
Maîtrise des plafonds des actes en ED	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	↓

Le tableau ci-dessous donne une estimation de vos honoraires pour les actes revalorisés ou plafonnés par le règlement arbitral de la convention dentaire.

Certains honoraires (dépassements exceptionnels, urgences) ont été volontairement ignorés.

Acte	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
------	------	------	------	------	------	------	------

- ⇒ Accès au site internet de LOGOSw
- ⇒ Explications du RA (règlement arbitral) sur l'impact de notre activité

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer réaliser des statistiques de visites et vous identifier sur notre forum.

[Pour en savoir plus et paramétrer les traceurs](#)

Une question, contactez notre équipe

02 99 84 11 44

Mon espace

Contactez-nous



Accueil

Logiciel dentaire

Les services

Forum

Arbitrage sur la convention dentaire

Share 16

En résumé

L'arbitrage sur la convention dentaire prévoit :

- ✓ Un plafonnement des prothèses.

Ce plafonnement est défini pour la période 2018-2021 et s'applique aux actes jusqu'ici en entente directe (couronnes, inlay, adjointes, bridges, couronnes sur implants...), ainsi que la couronne transitoire qui devient remboursée. Le plafonnement ne s'applique pas sur les actes qui restent non remboursés (bridge sur implant...).

Des plafonds supérieurs sont prévus pour la région parisienne et les communautés outre-mer.

Dans le cas où, pour une année N, le montant national global des actes plafonnés n'est pas respecté (hors patients CMU-C et ODF), les plafonds de l'année suivante N+1 sont amoindris.

Exemple de la couronne métallique HBLD038 en province :

Année N	Plafond normal	Plafond amoindri
		(si plafonds année N-1 non respectés)
2018	350 €	
2019	320 €	307 €
2020	300 €	288 €
2021	290 €	278 €

Montants de l'enveloppe globale des actes en ED, facturés par les praticiens :